



RéAjy

Rue de Neuchâtel 2
CH-1400 Yverdon-les-Bains

Date : 06 mai 2020
N. Réf : JRU

Aux parents des enfants accueillis
au sein du RéAjy

Chers Parents, Madame, Monsieur,

Je vous écris afin de vous donner un certain nombre d'informations concernant la réouverture des structures d'accueil collectif du Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon et région (RéAjY).

Toutes les structures d'accueil parascolaires (UAPE de la Croquette et l'unité d'accueil des Bains, l'UAPE des Cygnes, l'UAPE du Centre de vie enfantine l'Arche de Noé, l'UAPE du Lapin bleu, l'UAPE de Chambon, l'APEMS des Isles de la Fondation Petitmaître, l'APEMS de 7 Tilleuls et l'APEMS des 4 saisons) pourront à nouveau accueillir vos enfants à partir du lundi 11 mai, parallèlement à la réouverture des écoles. Les structures d'accueil préscolaire de la Fondation yverdonnoise de l'accueil de l'enfance (FYAE) et du Centre de vie enfantine l'Arche de Noé vont également continuer à accueillir les enfants en âge préscolaire.

Ces réouvertures se font dans le cadre très strict des prescriptions sanitaires que nous avons reçues de la part de la Confédération et du Canton. Je citerai notamment le plan cantonal de protection pour l'accueil de jour des enfants lié à la pandémie de Covid-19, que vous pouvez trouver sur le lien suivant : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/13124i-un-plan-de-protection-cantonal-pour-accompagner-la-reouverture-des-lieux-daccueil-de-jour-de/>. Soyez assurés que nous faisons de notre mieux pour nous adapter à cette situation inédite et extrêmement complexe, en gardant continuellement comme priorité la sécurité sanitaire de vos enfants et de notre personnel.

Afin de permettre la mise en place la plus sereine possible de toutes ces mesures, je remercie d'avance les parents qui peuvent continuer à accueillir leurs enfants à la maison durant le mois de mai, de le faire. Afin de reconnaître cet effort, il a été décidé que, durant le mois de mai, seules les prestations consommées seraient facturées. Il a également été décidé qu'il était possible jusqu'à la fin du mois de mai pour les parents de résilier le contrat d'accueil de leur enfant avec effet immédiat, et par conséquent sans devoir payer le mois de dédit. J'insiste cependant sur le fait qu'une résiliation d'un contrat d'accueil nécessitera une réinscription sur liste d'attente, avec les délais qui vont avec, si vous souhaitez à nouveau bénéficier d'une place d'accueil.

Sous réserve d'un développement positif de l'épidémie, les contrats d'accueil pourront donc être à nouveau honorés comme prévu lors de leur signature à partir du 1er juin 2020.

Les structures d'accueil vous ont contactés ou vont le faire tout prochainement afin de discuter avec vous de vos besoins d'accueil à partir du lundi 11 mai, et de vous donner les explications nécessaires sur les règles à respecter par vous et votre enfant à l'occasion de cette rentrée très spéciale. En ce qui concerne la fréquentation, nous pourrions accepter les jours prévus contractuellement. Si vous avez d'autres besoins que ceux prévus dans votre contrat d'accueil, il a été convenu que les structures vont estimer si un tel accueil est possible tout en respectant les normes d'encadrement et les mesures de sécurité prévues, et vous répondre en fonction de leur analyse. Si des priorités doivent être fixées, ce sont les familles dont les deux parents travaillent sur site et les familles monoparentales qui pourront être accueillies en premier. En cas de questions, n'hésitez pas à contacter les structures dans lesquelles sont accueillis vos enfants, ou directement le réseau d'accueil à l'adresse : reajy@ylb.ch ou au [024 423 69 11](tel:0244236911).

Pour conclure, je tenais à vous remercier pour votre patience, votre compréhension et votre adaptabilité durant cette période particulièrement difficile et j'espère très sincèrement que cette phase de déconfinement se passera au mieux pour vous et votre famille.

Je vous prie d'agréer, chers Parents, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Jeunesse et cohésion sociale



Jean-Claude Ruchet
Municipal

Copies :

Etablissement primaire Pestalozzi
Etablissement primaire Edmond-Gilliard
FYAE
CVE l'Arche de Noé
Fondation Petitmaître